



# **CAPL du 4 décembre 2012**

## **Mouvement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des agents de catégorie C de la filière fiscale ;**

### **Postes proposés au mouvement spécifique C et B de la filière gestion publique du 1<sup>er</sup> juillet 2013**

#### **Déclaration liminaire**

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques dénoncent le faible taux de satisfaction du projet de mouvement de mutation national et le déficit d'agents récurrent dans les services.

A l'issue du mouvement général, 450 postes sont vacants dans la filière fiscale. Ce sera 700 postes qui seront vacants à l'issue du mouvement complémentaire. La situation s'aggrave de façon dramatique.

Malgré nos demandes réitérées et alors que la situation l'exige, vous avez décidé unilatéralement de ne pas recruter les lauréats de la liste complémentaire, reconnaissant « gérer » la pénurie d'emploi, en bloquant un certain nombre de mutations sur des départements déficitaires, au motif, que les collègues portaient d'une direction encore plus déficitaire.

**Pour la Haute-Garonne, nous ne pouvons que déplorer un déficit de 14 emplois.**

La CGT Finances Publiques exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à la hauteur des besoins des services, les agents vivant au quotidien les conséquences des politiques menées depuis des années : blocage des mutations, stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir leurs missions.

Les personnels, tous unis dans le combat, l'ont d'ailleurs démontré lors de la grève du 27 novembre dernier.

Comme d'habitude, l'administration se retranche derrière le fait que la décision finale ne lui appartient pas car il s'agit d'un problème budgétaire qui ne dépend pas d'elle mais du ministère.

Après avoir supprimé 25 000 emplois de catégorie C en 10 ans, après avoir refusé pour la première fois depuis plusieurs années de ne pas recruter les lauréats de la liste complémentaire, après avoir refusé le passage au 8<sup>ème</sup> échelon pour tous sans contingentement, après avoir revu à la baisse le taux de promotion par tableau d'avancement et en refusant d'indemniser les stagiaires à un juste niveau, l'administration persiste à afficher son mépris envers les agents C.

Localement, nous attirons votre attention sur deux situations vécues par les agents :

**Dans un premier cas les agents contractuels** n'ont perçu en novembre que 350,00€ de salaire. Après avoir signalé cette anomalie, il leur a été répondu que le complément sera versé avec la paie décembre. Vous n'êtes pas sans ignorer, que les personnes concernées sont financièrement parmi les plus précaires. Nous exigeons donc qu'une régularisation intervienne dès cette semaine et au plus près de la réalité de leur traitement.

**Parallèlement, les agents nouvellement titularisés ont perçu un rappel de traitement supérieur à ce qui leur était réellement dû.** Les intéressés se sont rapprochés du service concerné qui dans un premier temps n'a pas confirmé cette erreur puis dans un deuxième temps, l'information a circulé pour les prévenir que le versement, fait finalement à tort, serait régularisé lors du traitement de décembre. Nous vous demandons d'étudier chaque situation au cas par cas, de façon à différer le prélèvement, voire à l'étaler.

Les agents doivent faire face à la pénurie des emplois, à la baisse des salaires, à la détérioration de leur vie au travail... Cette situation est

**Toulouse, le 7 décembre 2012**

**Syndicat CGT Finances Publiques**  
**Section de Haute Garonne**  
Centre Régional des Finances Publiques  
Place Occitane  
31039 Toulouse cedex  
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>  
[cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr)

aggravée par le dispositif injuste de la « journée de carence » qui n'a pour but que de rendre coupable l'agent malade.

**Vous avez la responsabilité de la santé de vos agents, nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour mettre fin à ce système.**

Dans un contexte déjà dégradé toutes ces situations mettent à mal le dialogue social et augmentent la souffrance au travail.

## Réponses de la Direction

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président de la CAP distingue les revendications qui relèvent du niveau national et nous fait savoir qu'il ne dépend pas de lui d'y répondre.

Localement, tout en regrettant la modicité de l'acompte, il nous informe qu'il est impossible à ce jour de programmer des acomptes au plus près de la réalité du montant du traitement étant donné que la paie de décembre est terminée. Toutes modifications entraîneraient un trop perçu. Même réponse pour les agents nouvellement titularisés. **Si des agents rencontrent des difficultés il leur est conseillé de se rapprocher du service RH et d'en informer les représentants CGT Finances Publiques.**

## Ordre du jour de la CAPL

Après demandes de modifications les PV des CAP précédentes sont approuvés.

Dans l'intérêt du service et des agents le projet de mouvement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 proposé par l'administration subit trois modifications. 5 agents sont réintégrés dans les services parfois sous réserve de l'avis médical.

Vote sur mouvement au 1<sup>er</sup> janvier 2013:  
Pour : Administration  
**Contre : CGT – Solidaires**  
Abstention : FO

## Mouvement spécifique sur poste Filière Gestion Publique

Avec la défense du réseau de proximité, la CGT Finances Publiques demande à ce que certains postes de la filière gestion publique soient proposés au mouvement spécifique du 1<sup>er</sup> juillet.

La Direction va donc proposer à la CAPN au mouvement sur poste spécifique :

- 1 emploi de catégorie C à l'Isle-en-Dodon
- 1 emplois de catégorie B à Saint-Béat
- 1 emploi de catégorie B à Bagnères-de-Luchon.

**VOTE :**  
Pour à l'unanimité dans  
les deux CAPL C et B.

## Questions diverses

Au cours de la CAPL de catégorie C, les représentants CGT Finances Publiques demandent des nouvelles du Plan de Qualification de l'année 2013. Pour toute réponse M. POGGIOLI nous fait savoir que la discussion relève du niveau national et est toujours en cours.



Les représentants de la CAPL de catégorie B interpellent le Président de la CAPL sur le message envoyé par la Division Ressources Humaines concernant les fonctions électives éventuelles des collègues. Au-delà de regarder de près la nature des autorisations d'absence, la Direction va s'attacher à vérifier la compatibilité des collègues élus dans une collectivité et leurs missions professionnelles.

## Vos représentants CGT Finances Publiques a ces CAPL :

**Catégorie C : Marie-Christine PREVOST, Marlène ZORZIN, Valérie PINEL et Véronique BRUNO**

**Catégorie B : Maïté SERENA**

**Experts : Ghislaine REMY (CAPL C) et Boris BEAUDOIN (CAPL B)**

**N'hésitez pas à prendre contact avec elles pour toute question**